

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES – FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE –

10 DÉCEMBRE 2026

Objet : Le vote des agents contractuels : un enjeu décisif pour faire gagner Force Ouvrière

À l'approche des élections professionnelles du **10 décembre 2026**, Force Ouvrière rappelle d'abord une ligne claire, constante et sans ambiguïté : **FO défend le statut de la fonction publique territoriale et l'emploi titulaire**. FO combat la banalisation du recours au contrat pour pourvoir durablement les besoins permanents du service public.

Mais FO affirme avec la même fermeté que **les agents contractuels ne sont pas responsables de cette politique de précarisation**. Ils en sont bien souvent les premières victimes. À ce titre, ils doivent être **défendus sans réserve**, protégés dans leurs droits, accompagnés dans leurs démarches et pleinement intégrés à notre bataille syndicale et électorale. Il n'y a là aucune contradiction : **FO défend le statut, l'emploi titulaire, le service public et tous les agents**.

Dans la fonction publique territoriale, les agents contractuels ne sont pas à la marge. Ils participent aux élections professionnelles dans les conditions prévues par les textes applicables, notamment dans les instances qui les concernent. **Leurs voix comptent donc directement dans le rapport de force syndical**. Dans beaucoup de collectivités, leur poids électoral est devenu suffisamment important pour conforter un résultat FO, franchir un seuil, faire élire un représentant supplémentaire, éviter un recul ou faire basculer un scrutin. Les ignorer serait une faute à la fois syndicale et électorale.

La réalité de l'emploi territorial a profondément changé. Dans de nombreuses collectivités, les employeurs ont accru le recours aux agents contractuels dans des secteurs entiers : **petite enfance, animation, social, médico-social, administratif, technique, culture, entretien, restauration, remplacements et renforts**, parfois même sur des besoins durables. Cette évolution n'est pas neutre. Elle fragilise les garanties collectives, affaiblit le statut et place un nombre croissant d'agents dans une situation de dépendance accrue vis-à-vis de l'employeur. **La précarisation de l'emploi public n'est pas une modernisation : c'est une régression**.

C'est précisément pour cette raison que FO doit porter un message clair aux agents contractuels. Beaucoup d'entre eux subissent des **renouvellements incertains**, des **rémunérations opaques**, des **inégalités de traitement**, du **temps-non complet subi**, des difficultés d'accès à la formation, une pression hiérarchique plus forte et parfois la peur de

revendiquer. Trop souvent, ils s'estiment isolés, peu informés, peu considérés et rarement sollicités sérieusement par une organisation syndicale. FO doit être, pour eux, **le syndicat qui parle vrai, agit, écrit, intervient, conteste, défend et organise.**

Il faut le dire simplement : **les contractuels ne sont pas des agents de seconde zone.** Leurs problèmes ne sont pas des problèmes privés ou secondaires. Le contrat, la paie, le renouvellement, le temps de travail, les congés, la formation, la protection sociale, les conditions de travail et le respect dû à chaque agent sont des **questions syndicales à part entière.** Voter FO, pour un agent contractuel, ce n'est pas accomplir un geste abstrait : c'est renforcer une organisation qui transforme les difficultés individuelles en **rapport de force collectif.** Un agent isolé subit. Un agent soutenu peut se défendre. Un syndicat fort peut faire reculer l'employeur.

Il faut également regarder les causes réelles de l'abstention des contractuels. Beaucoup ignorent qu'ils sont électeurs, connaissent mal les instances, pensent que les élections concernent surtout les titulaires, doutent de l'utilité du vote ou craignent de s'exposer. Cette abstention n'est pas une fatalité ; elle résulte souvent d'une campagne trop générale, trop tardive ou mal ciblée. **Quand on ne parle pas aux contractuels, on laisse leurs voix se perdre.** À l'inverse, lorsqu'on leur parle de leur quotidien de travail, de leur salaire, de leur avenir et des abus qu'ils subissent, ils comprennent immédiatement l'utilité du syndicat et du vote FO.

La Fédération appelle donc toutes ses structures à faire de la mobilisation des agents contractuels **un axe de la campagne 2026.** Il faut aller les chercher là où ils sont, dans les services où ils sont nombreux ; organiser des tournées, distributions, heures d'information syndicale, réunions ciblées et échanges de proximité ; bâtir un argumentaire spécifique sur leurs droits ; produire des supports simples, concrets et offensifs ; rappeler que le vote est personnel et protégé ; valoriser les dossiers gagnés et défendus par FO en matière de contrat, de rémunération, de renouvellement, de droits et de protection face à l'arbitraire. **Pas de campagne gagnante sans campagne spécifique vers les contractuels.**

La ligne FO doit donc être martelée partout, sans flottement :

FO défend prioritairement le statut et l'emploi titulaire.

FO combat la précarisation de l'emploi public.

FO défend pleinement les agents contractuels, parce qu'aucun agent ne doit être abandonné à l'arbitraire.

FO refuse d'opposer titulaires et contractuels.

FO organise tous les personnels pour renforcer le rapport de force.

Le message de campagne doit être net :

Pas une voix contractuelle ne doit manquer à Force Ouvrière.

Là où il y a des contractuels, FO doit être présent.

Pas d'agents de seconde zone dans la territoriale.

Précarité, droits, respect : contractuels, votez FO.

Le 10 décembre 2026, votre voix compte : votez Force Ouvrière.

En 2026, il n'y aura pas de campagne pleinement victorieuse si Force Ouvrière ne mène pas cette bataille jusqu'au bout. Les employeurs ont développé l'emploi contractuel ; à nous de faire en sorte que cette réalité ne se traduise ni par l'isolement des agents, ni par leur silence électoral, ni par leur effacement syndical. **Les contractuels ont des droits. Les contractuels ont une voix. Et cette voix peut faire gagner FO.** À nous de les convaincre, de les organiser et de les faire voter.

Fait à Paris, le 17 mars 2026

Le secrétariat fédéral